

Règlement des Trophées de l'Entreprise Eco-Responsable

Date limite de réception des dossiers : 4 octobre 2018
Date de la manifestation : 15 novembre 2018

Article 1 – Présentation du concours

Les **Trophées de l'Entreprise Eco-Responsable** sont une initiative pédagogique de l'association **Team Mont Blanc** regroupant les Etudiants et l'Equipe Pédagogique du BTS Technico-commercial du **Lycée du Mont-Blanc René Dayve**.

1/3

Ces trophées sont organisés par TEAM MONT-BLANC et le Lycée du Mont-Blanc René Dayve en partenariat avec le SNDEC, le Pôle Mont-Blanc Industries, le CETIM-CTDEC, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie, l'Observatoire stratégique de la sous-traitance, l'AFDET, la CCI de Haute-Savoie et la Commune de Passy.

Ce concours est mis en œuvre dans le cadre de chacune des éditions des **Rencontres de l'Entreprise Eco-Responsable** organisé à Passy par l'Association TEAM Mont-Blanc et les partenaires cités ci-dessus.

Les **Trophées de l'Entreprise Eco-Responsable** valorisent des entreprises des Pays de Savoie ayant mis en place des actions innovantes et exemplaires en faveur de l'environnement et du développement durable.

Les actions récompensées peuvent porter sur toute opération exemplaire dans le domaine de l'environnement, et notamment :

- ⚙ **Mise en œuvre d'un produit, process ou service éco-conçu** : *Conception d'un produit, process ou d'un service respectant le plus possible l'environnement à tous les stades de son cycle de vie : choix des matières premières, production, distribution, utilisation, mode de valorisation en fin de vie.*
- ⚙ **Mise en œuvre d'une action axée sur :**
 - l'intégration d'une technologie propre,
 - l'efficacité énergétique,
 - l'éco-mobilité (plan de déplacement d'entreprise, gestion d'une flotte de véhicules propres, ...),
 - la gestion durable des ressources (eau, matière première, ...),
 - les achats responsables,
 - la valorisation des déchets (recyclage),...
 - etc...

L'entreprise candidate peut présenter au concours soit sa démarche environnementale globale, soit une action ciblée sur un domaine en particulier.

[Trophées de l'Entreprise Eco-Responsable]

Article 2 – Conditions de participation au concours

- Les **Trophées de l'Entreprise Eco-Responsable** sont ouverts aux entreprises industrielles et commerciales implantées dans les Pays de Savoie.
- Toute entreprise impliquée dans l'organisation du Concours n'est pas autorisée à concourir.
- L'accès au concours est gratuit.

Article 3 – Engagements de l'entreprise candidate

- *L'entreprise candidate aux **Trophées de l'Entreprise Eco-Responsable** s'engage, si elle est finaliste, à réaliser une présentation de l'action proposée à l'occasion des Rencontres de l'entreprise éco-responsable dans le cadre desquelles seront remis les trophées.*
- Dans le cas où l'entreprise candidate ne serait pas en mesure d'assurer cette présentation, le Comité d'organisation se réserve le droit de nommer une autre entreprise candidate.
- Les candidats s'engagent à ne communiquer dans leur dossier que des informations exactes et sincères. Le jury se réserve le droit de vérifier l'exactitude de l'information transmise en effectuant éventuellement une visite du site en question et ou par tout autre moyen à sa disposition.
- Les entreprises lauréates s'engagent à accepter d'être associées à la communication des organisateurs et de leurs partenaires.

Article 4 - Engagements des organisateurs des trophées

- Les organisateurs s'engagent à assurer la confidentialité des informations financières, techniques et commerciales recueillies lors de l'instruction des dossiers.
- Les organisateurs s'engagent à associer les entreprises lauréates à la communication environnementale du Lycée du Mont-Blanc René Dayve.
- Le jury s'engage à ne pas divulguer à des tiers, les dossiers présentés, ni à les exploiter, sans autorisation préalable de l'entreprise candidate.

Article 5 – Sélection des dossiers

- Les Trophées de l'Entreprise Eco-Responsable seront attribués par un comité d'experts, composé de professionnels choisis par les organisateurs et leurs partenaires.
- Parmi les entreprises candidates, un comité d'experts distinguera les entreprises finalistes.

- Le jury se réserve le droit de primer des entreprises en ex-æquo ou de ne pas remettre de trophée dans l'hypothèse où il considère que les candidats remplissent insuffisamment les conditions de désignation.
- La sélection des dossiers s'appuiera notamment sur :
 - La caractéristique exemplaire et novateur de l'action proposée
 - La rigueur de la méthodologie mise en œuvre
 - L'ampleur des moyens humains, financiers et logistiques mis en œuvre au regard des capacités de l'entreprise concernée
 - La pertinence et la qualité des résultats obtenus eu égard aux objectifs visés
 - Les opportunités de prolongement de cette action
 - L'intégration de l'action présentée dans une démarche plus globale de management éco-responsable de l'entreprise
 - Le caractère reproductible de la démarche présentée par d'autres entreprises

Le Jury est souverain dans toutes ses décisions.

Article 6 – Dépôt de la candidature

- Le dossier de candidature doit comprendre :
 - la fiche de candidature dûment remplie,
 - tout document complémentaire que l'entreprise souhaite porter à la connaissance des organisateurs.
- La fiche de candidature sera téléchargeable sur le site :
<http://www.entreprise-eco-responsable.net>
- Le dossier de candidature doit être renvoyé dûment complété, par mail à l'adresse btstcmontblanc@gmail.com accompagné des éventuels documents complémentaires avant la réunion du Comité d'experts attribuant les trophées.
- Il appartient à chaque entreprise candidate de vérifier avoir reçu, de la part de l'organisation du concours, un accusé réception de son dossier.
- La réunion du comité d'experts désignant les finalistes de chaque trophée sera fixée au moins un mois avant la date de la manifestation de façon à donner un délai raisonnable aux lauréats pour préparer leurs interventions.

Article 7 – Remise des trophées

- La finale et la remise des trophées auront lieu en public lors des Rencontres de l'Entreprise Eco Responsable.
- Suite à la présentation de chacune des entreprises finalistes à l'occasion des Rencontres de l'Entreprise Eco-Responsable (voir article 3), il sera remis à l'un des finalistes, le « Grand Prix du public ». Ce dernier prix étant attribué par vote du public présent à la manifestation.
- Chaque trophée sera matérialisé par la remise au lauréat d'une œuvre d'art originale, à caractère éco-responsable, réalisée par un artiste local.

Article 8 – Acceptation tacite du règlement du concours

L'acte de candidature implique l'acceptation du présent règlement.

Plus d'informations sur : www.entreprise-eco-responsable.net

Contact : Claire MOREAU au 06 75 43 56 52 – btstcmontblanc@gmail.com - Lycée du Mont-Blanc : Tél : 04 50 78 45 44 - Fax : 04 50 93 60 65